



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2335

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Rillieux la Pape**

objet : **Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord - Avenant n° 11 au traité de concession conclu avec la société Valorly**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2335**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord - Avenant n° 11 au traité de concession conclu avec la société Valorly**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape a été déléguée à la société Valorly, pour une durée de 30 ans à compter du 1er juillet 1989, par un contrat de concession en date du 20 septembre 1985.

A cet effet, la Communauté urbaine de Lyon met gratuitement à disposition du concessionnaire et pendant toute la durée du contrat une parcelle de 42 000 mètres carrés au lieudit "Sermezaz".

Dans le cadre de la délégation de service public de chauffage urbain de la ville de Rillieux la Pape, cette dernière a sollicité la Communauté urbaine afin de mettre à disposition un terrain susceptible d'accueillir un projet de chaufferie au bois.

Le terrain en cause correspond à une parcelle inoccupée du terrain initialement mis à disposition du concessionnaire de l'unité d'incinération d'ordures ménagères, Valorly, pour l'implantation de l'usine.

Les parties, le concessionnaire et la Communauté urbaine se sont rapprochés afin de prendre en compte, dans un avenant, la réduction de la superficie du terrain mis à disposition du concessionnaire dans le cadre de la convention. Cette partie de terrain correspond à une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 173 de la section AR, de forme carrée. Elle représente une superficie de 2 150 mètres carrés située au sud ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 11 au traité de concession d'incinération et de valorisation des ordures ménagères de Lyon-nord conclu avec la société Valorly.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.